Mis en ligne le 1er avril 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250331-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 31-03-2025
Publication le : 31-03-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 mars 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Clotilde BERTHIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.2-031

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - Exercice budgétaire 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition de l'année 2025 avant le 15 avril de cette même année.

Considérant les taux actuels faisant apparaître les valeurs suivantes :

- Foncier bâti : 43,17 %
- Foncier non bâti : 78,21 %
- Taxe d'habitation : 11,63 %

Monsieur le Maire vous propose de reconduire les mêmes taux d'impositions en 2025 que ceux pratiqués en 2024, soit :

- Foncier bâti : 43,17 %
- Foncier non bâti : 78,21 %
- Taxe d'habitation : 11,63 %

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

- **4 abstentions : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER et Xavier Hedou**
- **16 voix pour**

- **Adopte** les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus pour l'année 2025

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 mars 2025
Le Maire